



N'oubliez pas de vous faire recenser à la mairie de votre domicile.
[Cette démarche est indispensable et vous donne des Droits](#)

Une [attestation de recensement](#) vous sera délivrée par la mairie. Elle est exigée pour passer vos examens, concours et pour effectuer votre journée d'appel de préparation à la Défense. Cette journée appelée « JAPD » est obligatoire pour les garçons et les filles et vous permettra d'être en règle vis à vis du service national et de vos futures démarches administratives.

Le recensement vous permettra d'être inscrit automatiquement par la mairie sur les listes électorales.
Cette démarche sera nécessaire et facilitera votre inscription aux examens scolaires et au permis de conduire.

Modalités :

[Vous venez d'avoir 16 ans ?](#) Présentez-vous à la mairie, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille des parents pour vous faire recenser.

[Vous avez plus de 16 ans et 3 mois et vous n'êtes pas recensé ?](#) Présentez-vous le plus tôt possible à la mairie pour être régularisé, votre inscription sera prise en compte.

Pour toutes questions, vous pouvez aussi contacter :

La mairie (des dépliants sont disponibles)
ou
le Bureau du service national de Strasbourg
42 rue Lauth – BP 41036- 67071 STRASBOURG Cedex
Tél : 03 90 23 37 70 - Fax : 03 90 23 37 09
E-mail: bsn-str@dsn.sga.defense.gouv.fr
Site internet: www.defense.gouv.fr